

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 29 OCTOBRE 2019 À 18 H 30
À LA SALLE DES FÊTES DE SAULON-LA-CHAPELLE

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Dominique GODEFROY (en remplacement de Bernard BOBROWSKI) Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Dominique GUENOT (en remplacement de Jean-Claude BELLINI), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Yves COGNET, Bernard CHOLET, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD (en remplacement de Pascal BONVALOT), Didier GUILLEMARD, Yves STIEFVATER, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANIEL), Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Jean-Luc ROSIER (en remplacement de Gérard TARDY), Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Hervé TILLIER, Hervé RENARD, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Marcel JOBARD, Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Antonio COBOS, Thomas CAGNIANT, Bernard BOBROWSKI, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Pierre GALTIE, Léonard DILLENSCHNEIDER, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal BONVALOT, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sylvie GALLOIS, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Didier DANIEL, Gérard TARDY, Jean-Claude ALEXANDRE, Olivier BAYLE, Florence VÉDRENNE, Alain FORNEROL, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Christian ROUSSEL, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre LIGNIER, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Pierre GALTIE a donné pouvoir à Ludovic MILLE.

Léonard DILLENSCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VÉRET.

Danielle BÉLORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Michel PERSONNIER a donné pouvoir à François MARQUET.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Bernard MOYNE a donné pouvoir à Yves STIEFVATER.

Marie-Josèphe VACHET a donné pouvoir à Claude RÉMY.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Florence VÉDRENNE a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.

Alain FORNEROL a donné pouvoir à Hervé TILLIER.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Josiane MICHAUD.

Sylviane PAUL-MONCEAUX a donné pouvoir à Christian PARIS.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Jean-Luc ROSIER.

Pierre-Alexandre PRIVOLT a donné pouvoir à Denis GAILLOT.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur BORTOT était désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président souhaitait honorer la mémoire de Madame DONZEL, conseillère municipale de Corcelles-lès-Cîteaux et de Monsieur ÉCARD, Président de la MJC de Nuits-Saint-Georges et ancien maire d'Arcenant et présentait les condoléances du Conseil communautaire à leurs familles.

Les comptes rendus des séances du Conseil communautaire du 24 septembre 2019 et les relevés de décisions des Bureaux des 8, 15 et 22 octobre étaient approuvés à l'unanimité. Concernant la délibération relative à la désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat mixte du bassin de la Dheune, Monsieur JOBARD faisait observer que l'ordre des titulaires et suppléants entre lui-même et Monsieur CHOLET avait été inversé lors de la séance d'élection du Président du Syndicat et qu'il convient donc de prendre une nouvelle délibération conforme.

Monsieur le Président sollicitait une modification de l'ordre de présentation des délibérations proposées à l'ordre du jour, qui était acceptée, afin de traiter les délibérations à caractère financier en premier.

**C/19/174 - OBJET : PROCÈS-VERBAUX DE RESTITUTION DES BIENS AU PROFIT DES COMMUNES
SUITE À LA MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur SEGUIN rappelait les modalités de restitution aux communes de certains biens, en particulier les équipements sportifs, à la suite de la modification de l'intérêt communautaire. Des procès-verbaux de restitution doivent intervenir afin d'acter juridiquement le transfert de ces équipements aux communes. En réponse à une question relative aux modalités d'amortissement de ces équipements par les communes, Monsieur SEGUIN apportait les précisions nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/19/175 - OBJET : MODIFICATION DE LA MODALITÉ DE RÉPARTITION ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET
LES BUDGETS ANNEXES DES FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**

Monsieur SEGUIN rappelait que la répartition des frais d'administration générale consiste à imputer sur le budget principal de la Communauté d'une part, et sur l'ensemble de ses budgets annexes d'autre part, les frais générés par la gestion courante de l'ensemble des activités communautaires et qui de par leur nature, ne peuvent faire l'objet d'une imputation directe et analytique.

La présente délibération a pour objet de modifier pour l'exercice en cours et ceux à venir les modalités de calcul des frais généraux et à en établir le mode de répartition entre les budgets afin de mieux tenir compte de la réelle activité générée pour l'administration générale par la gestion des services gérés en SPIC, budgets annexes ou services communs.

Délibération adoptée à l'unanimité

**C/19/176 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, À
TEMPS COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ, DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Délibération adoptée à l'unanimité



C/19/177 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES, RÉSEAUX UNITAIRES, POSTES DE RELEVAGE ET OUVRAGES SPÉCIAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur RÉMY rappelait que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges gère l'entretien et le curage des réseaux d'eaux usées, unitaires et séparatifs, et les ouvrages connexes existants sur le territoire en Régie pour l'assainissement, soit 46 communes.

Les marchés précédents, contractés pour certains avant la fusion des intercommunalités, sont tous parvenus à leurs termes respectifs.

La Communauté de communes a donc décidé de relancer un appel d'offres, pour une période d'un an renouvelable trois fois. À l'issue de cette consultation, il est proposé d'attribuer ce marché à la société SUEZ RV OSIS SUD EST, jugée mieux-disante, pour un montant estimatif sur la totalité de la durée du marché (période de reconductions comprises) de 715 184,00 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

C/19/178 - OBJET : APPEL À PROJET « ACTIONS DE FORMATION AU NUMÉRIQUE À DESTINATION DES RETRAITÉS AUTONOMES FRAGILISÉS » PORTÉ PAR LA CARSAT

Après présentation par Madame VENTARD et Monsieur SÉRAFIN de cet appel à projet qui s'inscrit dans les actions portées par la Communauté de communes pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le Conseil communautaire autorisait à l'unanimité le dépôt d'un dossier de candidature auprès de la CARSAT et sollicitait un soutien financier à hauteur de 9 815 €.

C/19/179 - OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE D'INTERVENTIONS ET D'ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET SPORTIVES AVEC LE CLUB SPORTIF NUITON

Après présentation de ce partenariat avec le CSN dans le cadre d'interventions et d'animations pédagogiques et sportives, le Conseil communautaire autorisait à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat. Monsieur le Président précisait qu'il s'agit d'une première expérimentation de ce type qui, si elle s'avère concluante, pourrait être étendue à d'autres clubs sportifs.

C/19/180 - OBJET : RECONDUCTION POUR 2019 DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

Monsieur GRAPPIN rappelait quelques modifications apportées au règlement d'intervention de ce fonds pour 2019 ainsi que les communes éligibles. Le Conseil communautaire décidait à l'unanimité de renouveler l'appel à projets auprès des communes éligibles pour 2019 et approuvait le règlement correspondant, annexé à la présente délibération.

C/19/181 - OBJET : ORGANISATION D'UNE VENTE DE LIVRES RÉFORMÉS DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES

Madame POSTANSQUE expliquait qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections du réseau des médiathèques doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale. Leur retrait permettra de libérer des espaces nécessaires au renouvellement des collections, considérant néanmoins que ces ouvrages pourraient intéresser des particuliers et que les recettes de cette vente permettraient d'augmenter les acquisitions de documents du réseau des médiathèques.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorisait le réseau des médiathèques intercommunales à organiser une vente annuelle de documents réformés au sein de la médiathèque intercommunale de Gevrey-Chambertin le samedi 7 décembre et adoptait les tarifs de vente correspondants

C/19/182 - OBJET : MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CINÉMA LE NUITON

Chaque année, la Communauté de communes organise un événement cinématographique sur le territoire. Le Cinéma le Nuiton participe à cette opération en finançant les droits de projection.

Le Conseil communautaire autorisait Monsieur Président à signer la convention de partenariat avec le cinéma le Nuiton pour l'organisation du Mois du film documentaire. Pour l'édition 2019, le Cinéma le Nuiton intégrera la programmation portée par la Communauté de communes et proposera un tarif préférentiel de 4,50 € pour une soirée projection. La Communauté de communes participe à cette opération en finançant l'intégralité des billets achetés, en organisant la soirée et en contribuant à la communication de la manifestation.

C/19/183 - OBJET : ACTIVITÉ ŒNOLOGIE

Monsieur le Président présentait cette action, extraite du chapitre culture et rattachée initialement aux activités gérées par le Centre socioculturel. Il rappelait que celle-ci s'inscrit en cohérence complète avec le soutien apporté par la Communauté de communes aux Climats du vignoble de Bourgogne retenus sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Monsieur CARTRON exprimait ses réticences, ne voyant pas de lien direct entre cette activité et l'objet de la Communauté de communes. Monsieur le Président lui répondait que cette activité, portée depuis plus de 12 ans par l'une des ex-Communautés de communes, puis par l'actuelle depuis 2017, propose une présentation scientifique et littéraire des Climats du vignoble de la Côte de Nuits, de son folklore et de sa culture vitivinicole, c'est-à-dire d'une aire viticole intégralement constitutive de l'identité culturelle de notre territoire communautaire mondialement réputé. Il précisait que cette activité est assurée par un spécialiste reconnu de cette question, enseignant à l'Université de Bourgogne, notamment au sein de la Chaire UNESCO « Culture et traditions du vin » et du diplôme « Vin et Culture » de l'Institut universitaire de la vigne et du vin – Jules Guyot. Il précisait que cette activité connaît depuis l'origine un très grand succès parmi nos habitants et est entièrement autofinancée. Il rappelait enfin que notre Communauté de communes détient, pour son territoire, la responsabilité du suivi, de la défense et de la promotion des Climats du vignoble de Bourgogne. Il ajoutait enfin qu'il s'agit pour cette année d'une reconduction qui pourrait évoluer les années suivantes en l'externalisant auprès de l'Office de Tourisme par exemple.

Après débat, le Conseil communautaire, par 58 voix Pour, 9 voix Contre, 4 abstentions, fixait les tarifs de cette activité pour l'année 2019/2020.

C/19/184 - OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LE NOUVEAU CLASSEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorisait Monsieur le Président à signer la nouvelle convention portant le classement de l'École de Musique Intercommunale au niveau « École ressource de niveau A ».

C/19/185 - OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES POUR 2020-2024

Monsieur SEGUIN rappelait qu'une multitude de contrats d'assurances aux dispositions et échéances différentes se superposaient depuis la fusion des trois anciennes Communauté de communes. Afin d'uniformiser les garanties, et obtenir des économies d'échelle, une consultation a été lancée, avec l'appui du cabinet Risk Partenaires, pour désigner les nouveaux titulaires de ces polices d'assurances pour les 5 années à venir (2020-2024).

À l'issue de cette consultation, le Conseil communautaire autorisait Monsieur le Président à signer tous les documents, nécessaires à l'exécution des nouveaux marchés avec les entreprises attributaires. Monsieur SEGUIN précisait que le coût du cabinet d'AMO pour cette opération est de 2 500 € par an et que le gain annuel au niveau des différents contrats est d'environ 25 000 €. Il était proposé de fournir ses coordonnées aux communes souhaitant effectuer une démarche similaire.

C/19/186 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, À TEMPS COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ, DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Délibération adoptée à l'unanimité

C/19/187 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, À TEMPS COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ, SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Délibération adoptée à l'unanimité

C/19/188 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, À TEMPS COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ, SERVICE COMMUN SCOLAIRE

Délibération adoptée à l'unanimité

C/19/189 - OBJET : MODALITÉS DE VERSEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Président précisait que cette délibération venait préciser les dispositions adoptées antérieurement à la demande du Trésor Public.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/190 - OBJET : VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ AUX RÉGISSEURS D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2018 AU 31/08/2019

Monsieur le Président précisait que cette délibération venait préciser les dispositions adoptées antérieurement à la demande du Trésor Public.

Délibération adoptée à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informait qu'en application des nouvelles dispositions afférentes à la composition des conseils de l'EPCI, aucune commune n'ayant sollicité l'application d'une disposition dérogatoire, le Conseil communautaire serait composé de 78 conseillers après le renouvellement des Conseils municipaux de 2020.

Les prochains Conseils communautaires auront lieu les 26 novembre à Nuits-Saint-Georges, à la Maison de Nuits, et 17 décembre à Gevrey-Chambertin, salle des Climats de Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 19h55.